PROGRAMME DE FORMATION ATTESTATION 125

OBJECTIF	L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.
PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS	La Formation 125, s'adresse aux titulaires du permis B depuis au moins 2 ans sans interruption (soit sans suspension ou invalidation pour cause de solde de points nuls) et qui souhaite conduire une moto légère n'excédant pas 125 cm 3 sur le territoire français. Mais néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.
QUALIFICATION DES INTERVENANTS	Cette formation spécifique est dispensée par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière ou une association agrée.
MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES	-Méthode active adaptées à la formation des adultes -Alternance de théorie et de pratique -Véhicule de la catégorie motocyclette adaptée à l'enseignement - Support DVD Formation 125 Codes Rousseau
DURÉE	7 Heures de formation
PROGRAMME	➢ **2 HEURES D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE** Qui comprend : ▪ L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères ; ▪ Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, connaître les manques d'adhérence (gravillons, peinture au sols, ralentisseurs...) ; ▪ Les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse ➢ **2 HEURES DE PRATIQUE HORS CIRCULATION « SUR PLATEAU »** La personne en formation apprend : ▪ À démarrer en toute sécurité ; ▪ À monter et à descendre les vitesses ; ▪ À anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement ; ▪ À s'arrêter ➢ **3 HEURES DE PRATIQUE EN CIRCULATION** À l'issue des 3 heures hors-agglomération le conducteur doit être capable de : ▪ D'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation ; ▪ De choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds ; ▪ De franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration ; ▪ De savoir négocier un virage en toute sécurité.
DIPLÔME VISÉ	ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A1-L5E

AEND 2.1